

Avis de constitution

SOCIETE « PRESTIGE MOLLARE TRANSPORT »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE CHATEAU fin  
goudron non loin de l'école TRAYE Bernard, Lot 5, Ilot 1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/12/2024, et enregistrés au CEPICI le 23/12/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PRESTIGE MOLLARE TRANSPORT

»

Objet : - Tous activités de transport de personnes et de marchandises

- Mise à disposition de chauffeur et conducteur d'engins

- Location de véhicules

- Tous activités d'entretien et de réparation de véhicules

- Tous activités et services de livraison de colis et plis

- Livraison de fournitures et matériel de bureau-Event manager . .Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts

Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE CHATEAU fin goudron non loin de l'école TRAYE Bernard, Lot 5, Ilot 1

Dirigeant(s) M KOIDIO AIME MOLLA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-00474 du 16/01/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°02953/GTCA/RC/2025 du 16/01/2025

